Nations Unies

S/PV.7264



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7264e séance

Lundi 15 septembre 2014, à 10 h 10

New York

Président :	Mme Power	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Cai Weiming
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/653)

14-53461 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’appui des Nations Unies en Libye (S/2014/653)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2014/653, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d’appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bernardino León et de M. Olivier Nduhungirehe, Représentant permanent adjoint du Rwanda, en sa qualité de représentant du Président Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Bernardino León.

M. León (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est saisi du rapport du Secrétaire général (S/2014/653) sur la Mission d’appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le rapport expose en détail les activités menées par la Mission ces six derniers mois, et met en lumière certains des événements politiques et sécuritaires critiques survenus en Libye pendant cette période. Il dresse un tableau affligeant de la rapidité avec laquelle le paysage politique et sécuritaire se détériore dans le pays.

Demain, il y aura trois ans que le Conseil a mis en place la Mission d’appui des Nations Unies en Libye. En dépit du sentiment d’optimisme qui a accompagné la création de la Mission, nous nous trouvons aujourd’hui à une conjoncture critique de la transition démocratique en Lybie – un processus politique incertain qui a amené le pays au bord d’un conflit prolongé et d’une guerre civile.

Depuis que j’ai pris mes fonctions il y a deux semaines, je suis entré en contact avec des Libyens de tous les horizons politiques. Le 8 septembre, j’ai effectué ma première visite officielle en Libye en tant que Représentant spécial. Je me suis rendu à Tobrouk, Al-Baida, Tripoli, Misrata et Zintan. Après avoir eu des échanges francs et ouverts avec mes interlocuteurs libyens, je suis convaincu de la volonté de toutes les parties de coopérer de manière constructive avec nous en vue d’examiner les solutions pacifiques possibles à la crise actuelle. Elles ont toutes reconnu la magnitude des divergences politiques et du sentiment de méfiance, mais elles n’en ont pas moins souligné la nécessité d’aplanir ces divergences et de mettre fin aux affrontements armés. Elles ont également reconnu que le processus politique devait reprendre au plus tôt afin de prévenir une aggravation des polarisations et des divisions.

Lors de mes discussions avec la Chambre des représentants nouvellement élue, qui siège actuellement à Tobrouk, j’ai réitéré que la communauté internationale reconnaissait clairement que cet organe est la seule autorité législative du pays. Mais j’ai également insisté auprès de ses membres sur la nécessité d’agir avec courage et responsabilité. Compte tenu du fait qu’un groupe de parlementaires continue de s’absenter des procédures de la Chambre des représentants, j’ai rappelé qu’il importait d’y prendre une part active et d’adopter des mesures immédiates afin de répondre aux préoccupations de ces parlementaires. À cet égard, je suis encouragé par la volonté apparente de la Chambre de faire preuve de la flexibilité nécessaire pour parvenir à un règlement négocié de la crise que traverse cet organe. J’ai également reçu des signes positifs de l’autre partie, indiquant son intention d’aller dans la même direction.

J’ai également eu le privilège de rencontrer des membres de l’assemblée chargée de la rédaction de la Constitution dans la ville d’Al-Baida. J’ai été encouragé par le fait qu’en dépit des difficultés politiques et sécuritaires auxquelles ils se heurtent dans leur travail, les membres de l’assemblée persévèrent et restent déterminés. Au cours de cette rencontre, la MANUL a convenu de faciliter un événement qui réunira les divers comités créés par l’assemblée avec plusieurs experts juridiques qui leur fourniront une assistance technique.

À Tripoli, Misrata et Zintan, j’ai eu l’occasion de rencontrer divers dirigeants politiques et d’autres

personnalités associées au déclenchement récent du conflit militaire qui sévit à Tripoli et dans ses environs. Je leur ai dit l'engagement du Conseil en faveur de la Libye, comme l'indique clairement la résolution 2174 (2014), et la volonté de tenir pour responsables toux ceux qui s'activent à saper le processus politique, à poursuivre le conflit armé ou à violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

J'ai rappelé qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise libyenne, mais un règlement qui passe par un consensus politique fondé sur des principes fondamentaux, dont le respect de la Déclaration constitutionnelle, le processus démocratique, les élections législatives du 25 juin, la fin des actes d'incitation et de provocation, le rejet catégorique du terrorisme et un processus politique réel et inclusif. Ceci devrait être accompagné de mesures dans le domaine de la sécurité qui permettent à l'État d'affirmer son contrôle sur les installations vitales, et au Gouvernement d'exercer son autorité sans avoir à faire face à des mesures intimidations de la part de groupes armés. Il ne peut y avoir aucun compromis sur ces principes.

Dans toutes mes réunions, j'ai averti des dangers que comportait la création d'institutions et de processus politiques parallèles, lesquels ne peuvent qu'exacerber les polarisations et les divisions. J'ai insisté auprès de mes interlocuteurs sur la nécessité de s'abstenir de toute action qui exacerberait les divisions actuelles, et rappelé que tout règlement de la crise doit être négocié dans le cadre de la légitimité politique actuelle résultant des élections. Si les parties ont réitéré leur volonté d'agir conformément à ces principes, il existe toujours un énorme manque de confiance. Les parties devront agir vite pour traduire leurs engagements en actes.

Dans l'est, la reprise des affrontements militaires à Benghazi menace d'imposer un tribut de plus en plus lourd à la population civile. Dans l'ouest, une campagne incessante de bombardements aveugles se poursuit contre de grandes parties de la zone de Warshafana, près de Tripoli, infligeant des souffrances indicibles à la population civile. Des dizaines de milliers de civils ont fui leurs foyers; nombre d'entre eux, dont des femmes et des enfants, ont été tués par les bombardements. Nous avons également reçu des rapports fiables – dont un que j'ai reçu il y a quelques minutes des conseils locaux de Warshafana – faisant état de graves pénuries de fournitures médicales et de nouvelles souffrances. Nos appels à l'arrêt immédiat des opérations militaires n'ont pas été entendus, de même que nos appels à un accès humanitaire urgent.

Les efforts visant à trouver une solution à la crise actuelle afin de reprendre le processus politique ne peuvent pas donner de résultats dans le contexte de la poursuite des combats. En dépit d'appels répétés à une cessation immédiate des hostilités, lancés notamment par le Conseil de sécurité, la situation sur le terrain demeure extrêmement explosive et précaire. Je continue de rappeler à toutes les parties concernées qu'il est nécessaire de donner d'urgence suite à l'appel lancé par le Conseil de sécurité demandant qu'il soit mis fin immédiatement aux hostilités armées dans le pays.

À Tripoli, les informations relatives aux représailles contre les personnes associées au Gouvernement du Premier Ministre Al-Thinni et leurs biens ainsi que contre des personnes originaires de Zintan sont sources de préoccupation. Des camps de déplacés abritant des membres de la communauté tawergha, dont un a été attaqué le 30 août, sont maintenant évacués par crainte des pilonnages et des enlèvements. Nous avons également reçu des informations crédibles en provenance de l'est de la Libye selon lesquelles des personnes originaires de Misrata seraient victimes d'actes d'intimidation et d'autres actes de représailles. Le nombre croissant de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits a créé un climat de peur, et on sait que d'innombrables militants politiques et de la société civile, y compris des femmes, ont quitté le pays parce qu'ils craignaient pour leur sûreté et leur sécurité.

J'ai également rappelé à toutes les parties leur obligation de ne pas prendre d'otages et de traiter avec humanité toute personne faite prisonnière durant les récents combats. J'exhorte tous les groupes armés retenant des personnes de les libérer et de les remettre au système judiciaire. Les groupes armés doivent également rendre des comptes sur le sort des personnes sous leur contrôle présumées disparues. À cet égard, la MANUL a proposé une assistance pour s'attaquer à la question des détenus. Les deux parties se sont dit disposées à coopérer.

Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire, l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'emploie activement à mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à la très forte demande d'aide d'urgence. Au cours du mois écoulé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a envoyé un convoi pour aider quelque 12 000 personnes déplacées dans la ville de Zuwara, située dans l'ouest de

la Libye. Le Programme alimentaire mondial, qui fournit déjà une aide à environ 50 000 personnes déplacées en Libye, contribuera aux côtés du HCR à fournir de l'aide à 6 000 personnes supplémentaires. Parallèlement, l'Organisation internationale pour les migrations prend des mesures pour rapatrier vers leur pays d'origine les milliers de migrants qui sont coincés en Libye.

Ces deux dernières semaines, les équipes des Nations Unies ont réalisé une première évaluation de la pollution de Tripoli par des restes explosifs de guerre suite aux récents combats. Il est clair qu'il s'agit d'une pollution d'une ampleur considérable qui met en danger la vie de civils. Il est actuellement envisagé de déployer des équipes chargées de sensibiliser aux dangers de ces engins et d'éliminer les restes explosifs, en tant que priorités immédiates.

Trois ans après la chute de l'ancien régime, les Libyens sont toujours aussi loin d'avoir réalisé leurs espoirs et leurs aspirations à un avenir meilleur et à un État qui garantisse leur sûreté et leur sécurité. En conséquence, de nombreux Libyens ne se font plus d'illusions pour ce qui est de la transition démocratique de leur pays.

L'ONU demeure déterminée à mener sa mission en Libye et continuera de faire bien comprendre à tous les Libyens la nécessité de faire des progrès d'urgence en vue de régler leurs différends par le dialogue. C'est selon moi le seul moyen d'empêcher que le pays ne s'enfonce encore plus dans le chaos et que la violence ne s'intensifie davantage, et qu'il n'attire à l'avenir des groupes extrémistes et terroristes.

Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés et les problèmes à venir. Les divisions politiques sont profondes, le sentiment de méfiance presque écrasant et, compte tenu de la prolifération des armes échappant au contrôle effectif des autorités publiques, les conditions de sécurité restent extrêmement fragiles. Je continue néanmoins de défendre ardemment la volonté du peuple de préserver l'unité nationale et le tissu social de leur pays.

Il ne faut pas gâcher les minces chances que nous avons encore de trouver une solution pacifique à la crise actuelle. Les dirigeants de la Libye devront agir rapidement et trouver une solution politique dans le cadre d'un dialogue sérieux et sans exclusive. Face à l'urgence de la situation, j'ai l'intention de faire prochainement le suivi en me rendant de nouveau en Libye. Notre engagement et celui de la communauté internationale – nous aurons de nouvelles occasions de le réaffirmer la semaine prochaine à l'Assemblée générale, de même que mercredi prochain à la conférence internationale des acteurs régionaux à Madrid – continueront de s'appuyer solidement sur les principes de rapports impartiaux avec toutes les parties, ainsi que de non-intervention dans les affaires intérieures de la Libye et de respect de sa souveraineté nationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. León pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Nduhungirehe.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux par le Comité créé par la même résolution. Le rapport couvre la période allant du 10 juin au 15 septembre, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis à deux reprises dans le cadre de consultations.

Je souhaite tout d'abord rappeler que, par sa résolution 2174 (2014) du 27 août, le Conseil a renforcé l'embargo sur les armes et élargi les critères de désignation des personnes ou entités tombant sous le coup de l'interdiction de voyager ou du gel des avoirs. Le 2 septembre, le Comité a examiné la mise en œuvre de la résolution et adopté un communiqué de presse (SC/11549) à ce sujet. Il a également envisagé – et a l'intention – d'envoyer des notes verbales à tous les États Membres concernant des questions liées à l'embargo sur les armes et les invitant à fournir des informations suite aux critères de désignation supplémentaires.

Le 4 septembre, le Groupe d'experts a soumis son rapport d'étape au Conseil. Je reprendrai brièvement les points principaux de ce document. Le Groupe a constaté que les conditions de sécurité se détérioraient rapidement en Libye, outre le contrôle insuffisant de la fourniture de matériel militaire et un contrôle quasiment inexistant sur les ports et les aéroports par le Gouvernement libyen, ce qui montre clairement que de grandes quantités de matériel militaire sont parvenues jusqu'aux milices. Le Groupe a présenté des éléments de preuve montrant que, par deux fois, du matériel militaire, pour lequel le Comité avait auparavant accordé une exemption, a été détourné. Le Groupe décrit également un autre cas isolé de violation possible de l'embargo sur les armes impliquant une milice. Le Groupe a reçu plusieurs informations selon lesquelles un appui extérieur a été fourni à des groupes armés,

qui ont reçu des armes et des financements. Il enquête actuellement sur ces informations. En outre, le Groupe a signalé la poursuite des transferts d'armes illicites vers le marché noir civil en Libye.

Même si le Groupe a indiqué qu'il y avait de plus en plus de pistes concernant des tentatives de transferts d'armes vers la Libye et des transferts effectués en Libye depuis le début de l'année, il a constaté, comme dans le cadre de précédents mandats, que des armes continuaient également d'être transférées illégalement en dehors du pays. Néanmoins, étant donné qu'au moment où le Groupe rédigeait son rapport aucun État Membre ne l'avait encore invité à inspecter du matériel saisi, le rapport ne contient aucun exemple concret à cet égard.

Le Groupe d'experts a signalé la violation par l'un des individus inscrits sur la Liste de son interdiction de voyager et il enquête actuellement sur une autre violation possible de cette interdiction par un autre individu de la Liste. Le Groupe a noté que de grandes quantités d'avoirs censés faire l'objet d'un gel sont détenues sous des noms d'emprunt ou par des sociétés prête-noms dans le monde entier. Dans le cadre du suivi de son précédent rapport (S/2014/106, annexe), le Groupe a présenté de nouvelles preuves de l'insuffisance des capacités de mise en œuvre de ses mesures de gel des avoirs par les États. Le Groupe a rendu compte des efforts qu'il déploie actuellement pour localiser les avoirs que pourraient dissimuler une série d'individus inscrits sur la Liste, et il a fait part de son intention de se pencher sur le financement des groupes armés en Libye, ce qui lui permettrait de recueillir des informations sur certains individus en vue de leur éventuelle inscription sur la Liste au titre des nouveaux critères d'inscription énoncés dans la résolution 2174 (2014). Le Groupe d'experts a présenté au total 19 recommandations, dont quatre s'adressaient au Conseil de sécurité, 14 au Comité et une au Gouvernement libyen.

Le 12 septembre, le Comité a débattu du rapport d'activité et de ses recommandations. Le rapport du Groupe d'experts a été globalement bien accueilli. Un membre du Comité, tout en reconnaissant la valeur du travail du Groupe d'experts, a appelé à identifier clairement les origines des mouvements d'armes et a regretté le manque de coopération des États Membres à cet égard.

Les principaux points saillants de ces discussions avaient trait aux préoccupations suscitées par la situation sur le plan de la sécurité, les mouvements d'armes vers et depuis la Libye et l'application de la résolution 2174 (2014), notamment l'inscription éventuelle des contrevenants, en particulier de ceux qui violent l'embargo sur les armes. Le Comité est convenu de donner suite à 15 recommandations, y compris par une note verbale adressée à tous les États Membres ainsi qu'un communiqué de presse couvrant les questions liées à l'embargo sur les armes, et en conviant la Libye et ses voisins à assister à une réunion du Comité pour discuter des difficultés que présente l'application des sanctions.

Dans ce contexte, je voudrais également signaler que les mesures de suivi convenues sur les recommandations 7, 8, 11 et 14 contenues dans le rapport final du Groupe d'experts sont toujours en cours d'examen au Comité. Compte tenu de la tournure récente prise par les événements en Libye et de la réponse qu'y a apporté le Conseil dans la résolution 2174 (2014), les mesures de suivi de ces recommandations seront abordées conjointement avec les recommandations supplémentaires contenues dans le rapport d'activité du Groupe d'experts.

La période considérée a été relativement chargée pour le Comité. En conséquence, je n'aborderai maintenant que les questions sur lesquelles le Comité a pris des mesures.

Le 27 juin, le Comité a actualisé sa liste d'individus et d'entités dans le cadre de la suite donnée aux recommandations 10 et 13 du rapport final du Groupe d'experts, et publié en conséquence une note verbale à l'intention de tous les États Membres, ainsi qu'un communiqué de presse. Les 23 juillet et 11 septembre, le Comité a mis à jour sa note d'information pratique n° 2 concernant l'application des résolutions, y ajoutant deux nouveaux centres de liaison pour les achats d'armes – aux Ministères libyens de la justice et de l'intérieur – et instaurant de nouveaux critères de notification après-livraison, conformément aux dispositions de la résolution 2174 (2014), et il a simplifié cette note pour en faciliter l'utilisation. Le 5 septembre, le Comité a approuvé la nomination d'un nouvel expert régional au Groupe d'experts, après la démission de son prédécesseur. Le 8 septembre, après réception d'une demande d'éclaircissements formulée par un État Membre au sujet de la portée de l'embargo sur les armes préalablement à la livraison à la Libye de matériel militaire par un autre État Membre devant traverser son espace aérien, le Comité a envoyé des lettres sur ce point aux deux États Membres concernés.

Enfin, je terminerai sur quelques statistiques actualisées concernant les problèmes abordés par le Comité depuis son dernier rapport périodique devant le Conseil. S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé une demande de dérogation et reçu la documentation qui manquait concernant trois notifications incomplètes, qu'il a ensuite examinées, sans prendre à leur égard aucune décision négative. Concernant, toujours, l'embargo sur les armes, le Comité a répondu dans un cas qui ne nécessitait pas de notification en citant le paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013), et il a adressé également une réponse dans trois cas où les notifications étaient incomplètes. Le Comité a par ailleurs reçu le rapport de mise en œuvre d'un État Membre et la documentation concernant la suite donnée à un rapport d'inspection par un autre État Membre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nduhungirehe de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession ce mois à la présidence du Conseil, à laquelle je vous souhaite plein succès, à vous et à votre équipe. Je suis convaincu que vous saurez la mener à bon port. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bernardino León, de son exposé très intéressant et instructif. Je tiens à le féliciter à nouveau de la confiance que lui a témoignée le Secrétaire général en le nommant au poste de Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et lui présente tous mes vœux de succès dans cette tâche. Je me dois également de remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de son exposé sur les travaux du Comité.

Je suis au regret de devoir dire que la guerre fratricide qui se poursuit dans la ville de Tripoli et dans sa périphérie depuis le 13 juillet a fait plus de 500 morts et d'un millier de blessés parmi les jeunes qui s'y sont fourvoyés, ainsi que d'autres civils. Cette guerre a détruit des infrastructures publiques et privées dont la valeur est estimée à des milliards de dollars. Le tissu social libyen a lui aussi été réduit en lambeaux. Aujourd'hui, enlèvements, tortures et assassinats au simple motif de ce qui figure sur une pièce d'identité sont monnaie courante, et visent tous ceux qui expriment un avis différent ou qui appuient la Chambre des représentants et les autorités légitimes. Rien ne laisse entrevoir la fin de ces pratiques dans la capitale ou dans ses banlieues, puisqu'elles sont sous contrôle des groupes armés de l'Aube libyenne, et pâtissent de l'absence de l'autorité de l'État et du pilonnage à l'arme lourde de la tribu de Ouerchfana par les groupes armés des villes de Misrata et d'Al-Zaouia, qui font partie des rangs de l'Aube libyenne et refusent d'arrêter les combats et de tuer les civils.

À Tripoli et dans ses banlieues, aujourd'hui, les droits de l'homme ne sont plus respectés, pas plus que les libertés fondamentales. Les prisons contrôlées par les différents groupes armés sont remplies de détenus qui ont été arrêtés en raison de leur identité, sans aucun respect des procédures juridiques. Tous les médias qui appuient les autorités légitimes ont été réduits au silence et leurs employés ont été forcés de s'enfuir.

Malheureusement, les exactions du régime de Kadhafi sont de retour aujourd'hui sous toutes leurs formes, mais de manière plus violente et à plus grande échelle. Même les potences de Kadhafi ont fait leur réapparition sur les places publiques pour terroriser les citoyens, et ce, sous les encouragements et la supervision du mufti de Libye.

Les édifices gouvernementaux, ainsi que différents ministères et institutions publiques ont été occupés. Les fonctionnaires ne peuvent plus y accéder, pas plus qu'aux sièges temporaires des ministères de la ville d'el-Baida, du fait des menaces dont ils font l'objet dès lors qu'ils font savoir qu'ils appuient les autorités légitimes représentées par le Gouvernement et la Chambre des représentants élus. Le Gouvernement s'est ainsi vu priver de la majorité de ses fonctionnaires, ce qui l'a empêché de mettre en place, au siège temporaire du Gouvernement, des institutions de remplacement opérationnelles et efficaces.

En outre, nous attendons de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye qu'elle joue un rôle différent et que ce dernier évolue en fonction des nouvelles priorités, mais toujours dans le cadre de son mandat actuel. Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye consiste essentiellement à épauler les autorités libyennes légitimes dans des domaines bien définis, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur tâche et mettre en place des institutions qui fonctionnent au cours de cette période de transition. Il suit que la Mission des Nations Unies est censée se tenir aux côtés de la Chambre des représentants élue et du Gouvernement qui en est issu, et les aider à mettre à exécution leurs décisions, s'agissant, notamment, de la cessation des

hostilités entre groupes armés, de la protection des civils, du désarmement de tous les groupes armés, sans exception, de l'incorporation de leurs membres dans les institutions de l'État et de l'expulsion des groupes armés des villes et des institutions publiques, afin que ces dernières puissent fonctionner à l'abri de toute menace armée, en particulier dans la capitale, Tripoli.

La Chambre des représentants et le Gouvernement n'accepteront jamais, en leur qualité d'autorités légitimes élues par la volonté du peuple libyen, que l'une quelconque des parties, quelle qu'elle soit, les mette sur un pied d'égalité avec les groupes armés, que ce soit l'Aube libyenne ou un autre, et ils mettent en garde contre toute dérive des Nations Unies en ce sens, car toute tentative de traitement à égalité de l'autorité légitime et des parties belligérantes serait contraire au mandat de la Mission et constituerait une violation flagrante des principes directeurs de son action et de la résolution 2174 (2014), en même temps qu'une entrave au processus politique, elle irait à l'encontre des intérêts du peuple et encouragerait la poursuite des combats entre frères en vue de gains matériels illégitimes – je dis bien gains matériels illégitimes, qui sont le principal motif des combats en cours dans la capitale et sa périphérie.

La Chambre des représentants et le Gouvernement adressent au Conseil de sécurité un message clair dont voici la teneur : premièrement, le peuple libyen attend légitimement du Conseil de sécurité qu'il appuie ses aspirations et qu'il étende cet appui aux autorités légitimes afin de mettre fin au terrorisme, d'instaurer la paix et la stabilité et d'étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire.

Deuxièmement, les gouvernements libyens successifs ont, au cours des trois dernières années, emprunté la voie du dialogue et de la conciliation face aux exactions des groupes armés; ils ont même sollicité l'aide de ces derniers pour le maintien de l'ordre public, menacé de façon générale par leurs membres, octroyant également aux éléments des groupes armés des primes dépassant les salaires des militaires et des policiers. Or, plutôt que d'obéir aux ordres du Gouvernement, les groupes ont continué de se livrer à des activités représentant une menace réelle à l'ordre public, à la sécurité et à la stabilité des citoyens et une atteinte grave à tous les acquis de la révolution du 17 février ainsi qu'aux aspirations du peuple libyen, qui a sacrifié pour cela des milliers de martyrs.

Troisièmement, la Chambre des représentants et le Gouvernement n'ouvriront pas le dialogue avec les groupes sur des revendications politiques imposées par la force. Le seul dialogue possible avec eux porterait sur la mise en œuvre des décisions de la Chambre relatives au cessez-le-feu, à la dissolution des groupes armés et à l'intégration de leurs membres dans les institutions gouvernementales civiles et militaires, mais pas avant, cependant, qu'ils aient évacué les institutions et les infrastructures de l'État qu'ils occupent.

Quatrièmement, la Chambre des représentants et le Gouvernement réaffirment que tous les Libyens sont en droit de participer à la prise de décisions, et que la Chambre représente bien entendu l'ensemble des Libyens et qu'elle est issue d'élections libres et régulières. Ceux qui n'ont pas pu élire leurs représentants pour des raisons de sécurité sont également en droit de compter sur les autorités légitimes pour prendre les dispositions nécessaires pour les aider à élire dès que possible leurs représentants à la Chambre. La Chambre des représentants espère que les membres qui ont refusé jusqu'à présent de rejoindre le siège provisoire de la Chambre à Tobrouk s'y rendront pour y siéger dès que possible.

Cinquièmement, tous les Libyens sont en droit d'avoir un Gouvernement qui les représente tous, et qui dirige le pays sans discrimination d'aucune sorte et sans marginalisation d'aucun groupe de la société libyenne.

Sixièmement, les autorités judiciaires libyennes vont engager des poursuites pour punir les individus et les groupes qui s'en sont pris aux citoyens et aux institutions de l'État et qui ont occupé et endommagé ces dernières. Ces autorités coopéreront avec le Groupe d'experts du Comité des sanctions créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et lui fourniront les renseignements nécessaires sur les individus devant être inscrits sur la liste des sanctions, conformément à la résolution 2174 (2014).

Septièmement, si les groupes armés ne se retirent pas des villes et si le dialogue avec eux ne permet pas de mettre en œuvre les décisions de la Chambre des représentants après que tous les moyens pacifiques auront été utilisés, dans le respect de la souveraineté de l'État et de la responsabilité du Gouvernement, les mesures nécessaires seront prises pour préserver la souveraineté et l'unité de l'État et étendre son autorité à tout le territoire, y compris, le cas échéant, par le recours à la force et à l'aide de la communauté internationale.

Huitièmement, toute faction armée qui s'associerait à une autre faction rejetant l'autorité de

l'État et pratiquant le terrorisme sera considérée elle aussi comme terroriste, et l'État la combattra de toutes ses forces.

Neuvièmement, quiconque veut aider le peuple libyen à sortir du noir tunnel dans lequel il s'est retrouvé du fait de la prolifération des armes et de l'intransigeance des groupes armés doit apporter tout l'appui possible à l'armée nationale libyenne, et l'apporter maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

S'agissant de l'embargo sur les armes, je tiens à rappeler la nécessité de fournir du matériel militaire à l'armée nationale afin qu'elle puisse lutter efficacement contre le terrorisme et promouvoir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libyen. Les procédures appliquées aujourd'hui concernant le Comité des sanctions font obstacle à un approvisionnement adéquat de l'armée nationale en équipement et en armes, ce qui place l'armée dans une position de faiblesse face aux groupes terroristes armés et aux groupes illégaux, surtout qu'au moins deux États fournissent régulièrement – par des voies illégales – des armes à ces groupes. Ces groupes utilisent également plusieurs aéroports et aérodromes sous leur contrôle, en particulier l'aéroport de Misrata et l'aéroport de Mitiga à Tripoli.

Je voudrais en outre indiquer que l'occupation du siège des Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice à Tripoli constitue un obstacle au travail des points focaux. Dans les prochains jours, nous communiquerons au Comité des sanctions des informations sur les procédures gouvernementales concernant les points focaux. Bien entendu, le Gouvernement libyen va étudier attentivement le rapport et les recommandations du Groupe d'experts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.